

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MERCREDI 4 MARS 2026**

DÉLIBÉRATION N°2026-044

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, à dix-huit heures,
Présents : 48 le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à
Absents excusés : 18 la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs : 11 après convocation légale en date du 26 février 2026, sous
Votants : 59 la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc PUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Bernadette RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, MME Maryline VICARD.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Céline CHARRIAUD, MME Yolande CHASSANG, MME Bonnie DELEPINE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Marine NEGRE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs :

MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
M. Philippe DELORT donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Olivia GUEROULT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Christian GRENIER donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Gilbert GLANDIERES donne pouvoir à M. René PELISSIER
M. Axel JOURQUIN donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
M. Bernard REMISE donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à M. Loïc POUDEROUX

M. Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **11 MARS 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **11 MARS 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par les citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Application Télérécoeur
015-200066660-20260304-DELIB2026-044-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE POLE SPORTIF DU COLOMBIER

RAPPORTEUR : Monsieur Marc POUGET

Madame Céline CHARRIAUD, Présidente, quitte la salle des séances pour le vote des comptes financiers uniques 2025.

Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, Vice-Président, est élu Président de Séance.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Pôle sportif du Colombier fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement et un déficit de la section d'investissement.

Les charges à caractère général d'un montant global de 459 551,47 € sont inférieures à la prévision, notamment sur les postes chauffage et électricité (- 18 000 €). Le poste entretien/réparation de bâtiments (15 000 €) n'a pas été consommé. On constate une baisse de 100 000 € entre les réalisés 2024 et 2025 sur les charges à caractère général en raison des réparations importantes intervenues en 2024 (réfection des filtres à sable et changement des lampes ultra-violet) et de la baisse des tarifs d'électricité.

Les charges de personnel ont dû être augmentées de 20 000 € dans l'année pour permettre des remplacements sur arrêt maladie.

Globalement, les dépenses de fonctionnement sont inférieures de 5,59 % par rapport au réalisé 2024.

Les recettes sont supérieures à la prévision (+ 15 000 €) et supérieures à 2024 (+ 15 000 €). Les recettes d'entrées s'élèvent à un montant de 255 138,30 € et font état d'une hausse de la fréquentation de 10,7 % et notamment des activités proposées (aquatiques et fitness).

Une participation du budget général est nécessaire pour équilibrer le service. Elle est ajustée au besoin réel de financement à 750 000 €, soit 50 000 € de moins que la prévision en raison des recettes en hausse et des charges à caractère général moins importantes.

En investissement, les travaux de réfection de la toiture se sont poursuivis (78 200,76 € et 15 152,28 € en restes à réaliser). Le remboursement de ce sinistre est en restes à réaliser (166 334 €). Les travaux de performance énergétique se poursuivent également, ont été réalisés le relamping du centre aquatique (96 748,80 € et 30 272,80 € en restes à réaliser) et l'optimisation des pompes de filtration (60 580,40 € en restes à réaliser).

Concernant l'opération de construction d'un padel/tennis couverts, des factures d'études et de maîtrise d'œuvre ont été payées pour 86 136,95 €. Les marchés de travaux ont été approuvés en fin d'année 2025.

Les travaux pour installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture du tennis, et qui alimenteront les bâtiments du tennis et du centre aquatique, ont commencé avec le déplacement des réseaux pour un montant de 29 240,87 €.

La dette en capital s'élève à 1 443 269,63 € au 31 décembre 2025 contre 1 260 578,41 € au 31 décembre 2024

⇒ Résultats d'ensemble définitifs :

- | | |
|---|----------------|
| - Résultat de clôture de la section de fonctionnement | + 40 186,09 € |
| - Résultat de clôture de la section d'investissement | - 220 531,24 € |

Résultat global définitif de l'exercice 2025 - 180 345,15 €

Pour mémoire, résultat global définitif Exercice 2024 - 95 715,04 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260304-DELIB2026-044-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

Vu la présentation détaillée du Compte Financier Unique du budget annexe Pôle sportif du Colombier annexée à la délibération ;

Vu le Compte Financier Unique du budget annexe Pôle sportif du Colombier ;

Vu le résultat du Compte Financier Unique du budget annexe Pôle sportif du Colombier, dressé en collaboration par la Présidente de Saint-Flour Communauté et le Comptable public, arrêté aux montants suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		576,98 €	370 054,67 €		370 054,67 €	576,98 €
Opérations de l'exercice	1 075 750,06 €	1 115 359,17 €	405 907,53 €	412 176,31 €	1 481 657,59 €	1 527 535,48 €
TOTAUX (1)	1 075 750,06 €	1 115 936,15 €	775 962,20 €	412 176,31 €	1 851 712,26 €	1 528 112,46 €
Résultats de clôture		40 186,09 €	- 363 785,89 €		- 323 599,80 €	
Restes à réaliser (2)			123 079,35 €	266 334,00 €	123 079,35 €	266 334,00 €
TOTAUX CUMULES (1+2)	1 075 750,06 €	1 115 936,15 €	899 041,55 €	678 510,31 €	1 974 791,61 €	1 794 446,46 €
RÉSULTATS DEFINITIFS		40 186,09 €	- 220 531,24 €		- 180 345,15 €	

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 18 février 2026 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ± **RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;**
- ± **PREND CONNAISSANCE du résultat du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Pôle sportif du Colombier tel que détaillé en annexe de la délibération ;**
- ± **DECIDE D'ARRÊTER le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Pôle sportif du Colombier aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;**
- ± **AUTORISE le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;**
- ± **DECIDE DE LUI DONNER POUVOIR pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POUR : 59 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président de séance,

Jean-Jacques MONLOUBOU

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260304-DELIB2026-044-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

➤ Budget annexe Pôle sportif du Colombier

❖ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
011	Charges à caractère général	518 600,00 €	559 897,92 €	478 900,00 €	459 551,47 €
012	Charges de personnel	503 160,09 €	525 023,91 €	570 000,00 €	560 332,42 €
65	Charges gestion courante	2,08 €	0,33 €	10,00 €	1,55 €
66	Charges financières	23 502,31 €	22 750,52 €	26 484,23 €	24 722,47 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	416,20 €	282,75 €	16,00 €
042	Dotation amortissements	18 865,76 €	22 079,53 €	25 000,00 €	20 887,64 €
042	Renégociation dette	9 263,53 €	9 263,53 €	9 264,00 €	9 263,53 €
023	Virement à section investissement	0,00 €	0,00 €	37 736,00 €	0,00 €
675	Opérations de cessions	140 479,00 €			974,98 €
TOTAL DEPENSES		1 213 872,77 €	1 139 431,94 €	1 147 676,98 €	1 075 750,06 €

Charges générales :
Inférieures à la prévision, notamment les fluides (- 18 000 € pour chauffage et électricité, - 48 000 € par rapport à la prévision initiale). Poste réparation de bâtiments non consommé. Inférieures au réalisé 2024 en raison de gros travaux réalisés (réfection des filtres à sable et changement des lampes ultra-violet).

Charges de personnel :
Augmentées de 20 000 € par rapport à la prévision initiale pour des remplacements sur arrêts maladie et solde d'un compte épargne temps d'un agent.
Elles sont en hausse par rapport à 2024 en raison des remplacements et de la hausse de la cotisation CNRACL.

❖ Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
002	Résultat reporté	1 761,07 €	19 573,50 €	576,98 €	576,98 €
013	Remboursement arrêt maladie	7 609,38 €	118,88 €	0,00 €	5 916,78 €
70	Produits des services	298 685,89 €	332 843,84 €	331 500,00 €	346 174,94 €
74	Subvention budget général	800 000,00 €	747 000,00 €	800 000,00 €	750 000,00 €
74	Participation Département	2 000,00 €	2 000,00 €	1 600,00 €	2 000,00 €
75	Produits gestion courante	1,27 €	2,47 €		1,89 €
77	Produits exceptionnels	140 479,00 €	603,98 €		1 595,98 €
78	Reprise sur provision		55 000,00 €		
744	FCTVA (sur dépenses d'entretien)	4 267,64 €	872,60 €	12 000,00 €	7 742,58 €
042	Amortissement subventions	1 993,67 €	1 993,65 €	2 000,00 €	1 927,00 €
	TOTAL RECETTES	1 254 797,92 €	1 160 008,92 €	1 147 676,98 €	1 115 936,15 €
	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	+ 40 925,15 €	+ 20 576,98 €		+ 40 186,09 €

Produits des services :
Public (entrées + activités) : 255 138,30 €
Scolaires : 23 971,50 €
Groupes : 3 935,75 €

Associations : 23 133,80 €
MNS 832 €
Salle cours collectifs : 946 €
Mutualisation de service : 37 911,41 €
Les recettes sont plus élevées que la prévision et qu'en 2024. On constate une augmentation de la fréquentation de 10,7 %, et notamment des activités proposées (aquatiques et fitness).

Subvention du budget général inférieure à la prévision en raison des recettes d'entrées supérieures (+15 000 €) et des charges générales inférieures (-30 000 €) à la prévision.

Les recettes de fonctionnement sont en baisse de 44 072,77 par rapport à 2024, ce qui s'explique par la reprise de provision réalisée en 2024. hors cette reprise, les recettes 2025 sont en hausse de 10 927,23 €, soit 0,99 %.

❖ Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	CA + RAR 2023	CA 2024	RAR 2024	BP 2025 Nouveaux crédits	CFU 2025	RAR 2025
001	Résultat reporté	241 117,29 €	157 547,25 €		370 054,67 €	370 054,67 €	
16	Emprunts	73 262,65 €	75 929,40 €		90 000,00 €	82 308,78 €	
21/23	Equipement CA	86 047,63 €	303 199,17 €	51 964,52 €	111 000,00 €	98 253,13 €	15 282,27 €
21/23	Réaménagement	296 719,83 €	84 006,75 €				
21/23	Performance énergétique	24 720,00 €	8 082,00 €	80 590,40 €	241 320,00 €	96 748,80 €	107 797,08 €
20	Tennis couverts/Padel		158 896,39 €		100 000,00 €	86 136,95 €	
23	Photovoltaïque		2 592,00 €		84 808,00 €	29 240,87 €	
040	Amortissements	1 993,67 €	1 993,55 €		2 000,00 €	1 927,00 €	
041	Intégration études				11 292,00 €	11 292,00 €	
	TOTAL DEPENSES	723 861,07 €	792 246,61 €	132 554,92 €	1 010 474,67 €	775 962,20 €	123 079,35 €

Equipement centre aqualudique :
Poursuite des travaux de réfection
de la toiture.

Achat de matériel :
(partagé avec service entretien des
véhicule débroussailluse, bâtiment)

Travaux de performance
énergétique : Travaux de
relamping réalisés. En RAR, travaux
d'optimisation des pompes de filtration.

Padel/ Tennis couverts :
Les marchés de travaux ont été
approuvés en fin d'année. De la
maîtrise d'œuvre a été payée.

Photovoltaïque :
Des travaux pour déplacer le
réseau électrique ont été réalisés
pour installer les panneaux
photovoltaïques.

Capital emprunt restant dû au 31/12/2025 :

Centre aqualudique 1 443 269,63 € (6 emprunts – termes en 2031, 2033, 2039, 2040)

Accusé de réception en préfecture
015-20066660-20260304-LIB2026-044-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception en préfecture : 11/03/2026

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	CA + RAR 2023	CA 2024	RAR 2024	BP 2025 Nouveaux crédits	CFU 2025	RAR 2025
021	Virement section fct	0,00 €	0,00 €		37 736,00 €	0,00 €	
040	Amortissements	18 865,76 €	22 079,53 €		25 000,00 €	20 887,64 €	
042	Renégociation dette	9 263,53 €	9 263,53 €		9 264,00 €	9 263,53 €	
	Vente aquabikes					974,98 €	
041	Intégration études		612,00 €		11 292,00 €	11 292,00 €	
1068	Excédent fct capitalisé	46 464,14 €	21 351,65 €		20 000,00 €	20 000,00 €	
	Assurance sur sinistre	140 479,00 €	0,00 €	135 000,00 €	15 000,00 €		166 334,00 €
13	Subventions	471 345,56 €	341 502,38 €	106 317,57 €	0,00 €	9 097,18 €	100 000,00 €
10222	FCTVA	79 782,16 €	27 382,85 €		138 000,00 €	75 660,98 €	
16	Emprunt	21 500,00 €	0,00 €	145 000,00 €	500 420,02 €	265 000,00 €	
	TOTAL RECETTES	787 700,15 €	422 191,94 €	386 317,57 €	756 712,02 €	412 176,31 €	266 334,00 €
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	+ 63 839,08 €	- 116 292,02 €			- 220 531,24 €	
	RESULTAT DEFINITIF	+ 104 764,23 €	- 95 715,04 €			- 180 345,15 €	

La vente des anciens aquabikes est comptabilisée.

Des subventions ont été perçues pour l'audit énergétique réalisé dans le cadre du programme ACTEE.

Emprunt réalisé pour les travaux de performance énergétique et la réfection de la toiture.

Le déficit d'investissement s'explique par l'opération du tennis où l'emprunt n'a pas encore été réalisé.

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président de séance,

Nombre de membres en exercice : 77

Nombre de membres présents : 48

VOTE : Pour : 59

Contre : 0

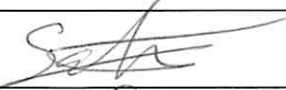
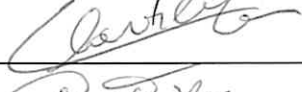
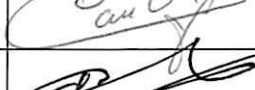
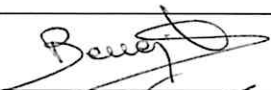
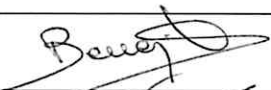
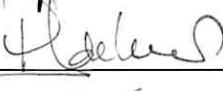
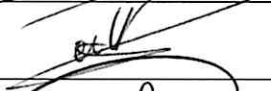
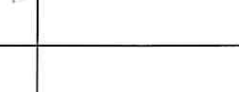
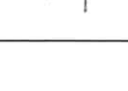
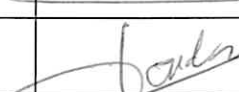
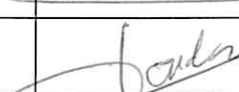
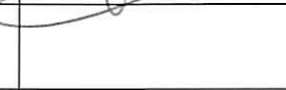
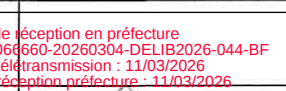
Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Délibéré par le Conseil communautaire, réuni en session ordinaire
À Saint-Flour, le 4 mars 2026

Date de convocation : 26 février 2026

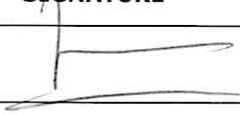
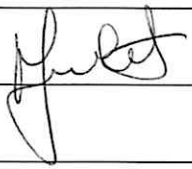
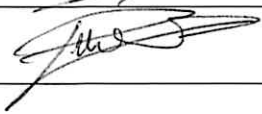
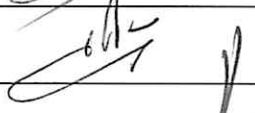
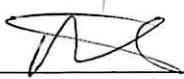
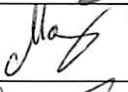
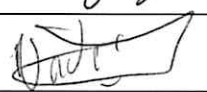
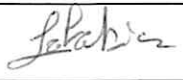
Les Membres du Conseil Communautaire

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
AMARGER Agnès ou CHAUVEL Pascal		CHASSANG Pierre ou FARGES André	
AMARGER Didier ou BERTHON Stéphanie		CHASSANG Yolande ou DECONQUAND Jean-François	
ANDRIEUX Annie ou BARRIOL Jacky		CHASTANG Marcel ou SALSON Benjamin	
ANTONY Béatrice		CHEVALIER Gilbert ou JOURDES Frédéric	
ASTRUC Frédéric ou VERNET Jérôme		CLAVILIER Guy ou BODEAU Jacques	
BATIFOL Nicole		COUDY Bernard ou RIGAL Christophe	
BEAUREGARD Pierrette ou FABRE Hervé		COURET Gérard ou ROBERT-MISSONNIER Isabelle	
BENEZIT Sophie ou MODENEL Alain		DE LAROCHE Philippe ou CONDUTIER Jean-Luc	
BERTHET Jean-Paul		DELCROS Frédéric	
BESSE Marina ou BEC Jean-Pierre		DELEPINE Bonnie	
BIGOT Gilles ou BAGUET Hervé		DELORT Philippe	
BONAL Richard ou AJALBERT Andrée		DELPY Gérard ou MAGENTIES Marc	
BONNEFOI Claude ou ROCHE Alain		DELRIEU Ghislaine ou CUSSAC Thierry	
BOUCHARINC Jean-Luc		ECHALIER Philippe ou DOUET Virginie	
BOUDON Robert ou VAISSADE Sylvie		GENDRE Christian ou ASTRUC Olivier	
BOUDOU Jean-Marc ou BATIFOULIER Amandine		GENDRE Vital ou VERRIERE Louis	
BOULDOIRES Éric		GLANDIERES Gilbert	
BRUN Joël ou COSTANTINI Alberto		GOMESSE Eric ou MAURANNE Nelly	

Accusé de réception en préfecture
15-200066660-20260304-DELIB2026-044-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE – POLE SPORTIF DU COLOMBIER

CFU 2025

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
GRAS Jérôme		PETITIMBERT Marie	
GRENIER Christian		PORTAL Sylvie ou TERRISSE Jérôme	
GUEROULT Olivia ou BADUEL Michel		POUDEROUX Loïc ou BONNET Anne-Sophie	
GUIBERT Martine		POUDEVIGNE Pascal ou DELPRAT Arnaud	
JANVIER Nadine ou GINHAC Daniel		POUGNET Marc	
JOURQUIN Axel ou BRIQUEZ Agnès		PRIVAT Jean-Claude	
LAROUSSINIE Jonathan		REMISE Bernard ou FOSSE BALDRAN Catherine	
LESTEVEN Nathalie		RESCHE Bernadette ou ROBERT Thierry	
MALLET Annick		RESCHE Jean-Paul ou CUSSAC Jean-Michel	
MAURY Bernard		REVERSAT Olivier ou MUNERY Céline	
MEZANGE Jean-Marie ou CHASSANG Jean-Pierre		RICHARD Jeanine	
MICHAUD Guy ou CHASSANG Stéphane		ROCHÈS Patricia ou SAINT-JOANIS Sandy	
MIRAL Daniel ou GUY Michel		ROUFFIAC Michel ou CUSSAC Sébastien	
MONLOUBOU Jean-Jacques		ROUSSEL Robert	
MOULIADE Gérard		SEGUIS Pierre ou GRIFFOUL Monique	
NAVECH Louis ou POJOLAT Aurélien		TALAMANDIER Serge ou SABATIER Jean-Luc	
NEGRE Marine		VICARD Maryline	
NIOCEL JULHES Emmanuelle		VIDAL Christophe ou AURIERE Bernard	
PELISSIER René		VIGIER Hervé	
PERRIN Jean-Luc		VITAL David ou RODIER Daniel	

Certifié exécutoire par le Président de séance,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
À Saint-Flour, le 4 mars 2026

11 MARS 2026

; et de la publication le

11 MARS 2026

Le Président de séance,

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260304-DELIB2026-044-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026